

**Programme de législature 2016 – 2019 de la Confédération
Consultation sur les orientations et les mesures prioritaires**

Monsieur le président,
Madame la secrétaire générale,

Votre courrier du 11 mai 2015 concernant la consultation sur les orientations et les mesures prioritaires du programme de législature 2016 – 2019 de la Confédération nous est bien parvenu.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois salue le fait que les cantons soient associés à l'élaboration du programme de législature de la Confédération. Nous pouvons souscrire aux trois lignes directrices ainsi qu'aux seize objectifs correspondants. Néanmoins, nous estimons que la ligne directrice no 1 "La Suisse assure durablement sa prospérité" doit être complétée par un objectif complémentaire :

- La Confédération veille à la santé de l'industrie et du tourisme, en particulier dans le contexte du franc fort.

Pour ce qui est de l'objectif no 6, nous partons du principe que les régions périphériques seront traitées de manière équitable vis-à-vis du plateau suisse, notamment pour ce qui est des projets ferroviaires et autoroutiers.

Dans ce sens, nous attendons avec intérêt le projet préparé par le Secrétariat de la CdC en vue de l'Assemblée plénière du 25 septembre et de prendre position sur ce dernier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame la secrétaire générale, l'expression de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 6 juillet 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

La présidente,
M. MAIRE-HEFTI

La chancelière,
S. DESPLAND